

Sommaire de votre programme d'épargne-retraite collectif des employés de CAE inc.

Objectif de votre programme

Votre programme vous offre des outils et services qui vous aideront à atteindre vos objectifs de retraite. Il fait partie de la stratégie globale de planification de votre retraite. Les cotisations ne seront pas déductibles d'impôt, mais celles-ci et les revenus de placement qu'elles génèreront s'accumuleront à l'abri de l'impôt, ce qui devrait vous permettre d'épargner davantage pour votre retraite. Le présent document offre un aperçu du compte d'épargne libre d'impôt (CELI) établi par votre promoteur de régime.

Principales dispositions

	CELI
Nom de l'employeur	CAE inc.
Numéro de groupe	Pour connaître votre numéro de groupe, consultez la section supérieure du site Web des avantages sociaux de CAE pour plus d'information.
Conditions d'admissibilité	Tous les employés permanents travaillant 20 heures ou plus par semaine. Dès l'embauche ou après la période probatoire de 6 mois pour les employés CAE syndiqués. Vous devez avoir au moins 18 ans au moment de l'adhésion.
Participation	Facultative
Cotisations salariales	Vous pouvez cotiser jusqu'à concurrence de votre plafond annuel établi conformément à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada).
Cotisations volontaires	Permis
Retraits en cours d'emploi	Permis
Transfert d'un autre régime admissible	Permis
Directives de placement	Vous décidez comment investir vos cotisations.
Fonds par défaut	Parcours Équilibré

Frais

Le tableau suivant présente l'ensemble des frais applicables liés à votre programme. Ils se trouvent également sur votre relevé financier qui donne plus de détails sur les frais liés aux fonds communs et la façon dont ils sont prélevés.

Fonds offerts dans votre programme et leurs frais	<p>Les options de placement offertes comprennent des fonds communs. La valeur unitaire de ces fonds varie selon la situation du marché.</p> <p>Les frais de placement et d'exploitation sont des frais couvrant les services professionnels des gestionnaires de fonds et les diverses activités relatives à l'exploitation des fonds communs. Plus précisément, les frais d'exploitation couvrent les coûts associés à l'achat et à la vente des titres détenus dans les fonds, à la vérification, au calcul des valeurs unitaires, etc. Ces frais diffèrent d'un fond à l'autre et sont généralement appliqués aux fonds, avec les taxes de vente applicables, avant le calcul de leur valeur unitaire.</p> <p>Pour connaître la gamme des options offertes, connectez-vous à votre compte via dsf.ca/participant ou via l'appli Omni Desjardins, et rendez-vous sous Mon compte > Mes placements > Options de placement où vous trouverez aussi les frais totaux applicables à chaque fonds commun.</p>
Frais de gestion	<p>Vous payez des frais de gestion à Desjardins Assurances pour les services relatifs à votre programme d'épargne-retraite collectif. Ces frais sont déduits chaque mois du solde de chacun de vos fonds communs, selon le pourcentage indiqué ci-dessous.</p> <p>Ces frais s'ajoutent aux frais de placement et d'exploitation applicables à vos fonds communs. Pour plus de détails sur ces frais, consultez votre relevé financier.</p> <p>0,165 % par année.</p>
Frais pour retrait et de transfert sortant	<p>Retrait en cours d'emploi :</p> <p>25 \$ pour chaque retrait en espèces (comptant)</p> <p>50 \$ pour chaque transfert externe (aucun frais pour un transfert vers une autre institution de Desjardins)</p> <p>Retrait en cas de cessation d'emploi (retrait comptant ou transfert externe) :</p> <p>150 \$ (aucun frais pour un transfert vers une autre institution de Desjardins)</p>
Autres frais	<p>D'autres frais peuvent s'appliquer pour les demandes particulières ou exceptionnelles. Pour en savoir plus, communiquez avec notre Centre de contact avec la clientèle.</p>

Le présent document est une description sommaire de votre programme et de ses règles. Il ne crée ni ne donne aucun droit contractuel. Pour obtenir d'autres renseignements sur votre programme, veuillez communiquer avec le Centre de contact à la clientèle de Desjardins Assurances au 1 888 513-8665 ou consulter le document « **Renseignements supplémentaires à propos du compte d'épargne libre d'impôt (CELI)** » disponible dans votre compte, accessible via dsf.ca/participant ou l'application **Omni Desjardins**, sous **Mes relevés et documents > Documents et formulaires**.